



## Attribution du bien immobilier

Par **thierry5475**, le **27/03/2015** à **10:21**

Bonjour,

Je suis propriétaire avec ma femme d'un bien immobilier avec contrat universelle donc tous nos biens sont en commun.

Après l'ordre de non conciliation, ma femme a bénéficié de la garde classique que j'ai accepté et je me suis donc retrouvé expulsé du domicile conjugal.

Je verse une pension alimentaire pour les enfants, elle paie le prêt en cours pour la maison et me loue ma part à titre onéreux.

Ma question est que se passe t il après prononcé du divorce en ce qui concerne le bien immobilier, bénéficie t elle d'une préférence sur le bien et si tel est le cas je ne peux plus rentrer chez moi?

Merci d'avance pour votre réponse

Cordialement

Thierry

Merci de vos réponses